RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

UNIVERSITÉ TOULOUSE III PAUL SABATIER
MISSION FORMATION CONTINUE ET APPRENTISSAGE

COMPTE RENDU DU COMITE D'ORIENTATION STRATEGIQUE DE LA MISSION FORMATION CONTINUE ET APPRENTISSAGE

Séance du Mercredi 27 novembre 2024

Présents :

Thierry Gayraud, Directeur de la Mission Formation Continue et Apprentissage
Sébastien VINCENT, Directeur adjoint de la Mission Formation Continue et Apprentissage
Clara FOURNIER NOEL, directrice adjointe de la Mission Formation Continue et Apprentissage

Matthieu ARLAT, Vice-Président en charge de la Recherche UT3
Maud LE HUNG, Vice-Présidente déléguée Orientation et Insertion Professionnelle UT3

Sylvain GALIER, représentant Faculté de Santé
Sophie GARNIER, Béatrice VINCENT, Bertrand ICHES, représentant.e.s des filières de formation

Cédric TEYSSIE, représentant élu des personnels par et parmi les personnels d'enseignement au titre de l'apprentissage
Frédérique ALLARD, représentante élue par et parmi les personnels d'enseignement au titre de la formation continue
Louis THOMAS, représentant des personnels BIATSS au titre de la formation continue

Marc COLOMBANI, représentant des organisations professionnelles de salariés – FO
Nicole BAROLLO, représentante des organisations professionnelles d'employeurs – France CHIMIE
Carole HOFFMAN, représentante du Conseil Régional d'Occitanie

Invités :

Damien BOUMLIL, Responsable du Pôle Finances de la Mission Formation Continue et Apprentissage
Touria DRIOUACH : Assistante de Direction de la Mission Formation Continue et Apprentissage

Mél : mfca.assistantesdirection@univ-tlse3.fr
118 route de Narbonne
31062 Toulouse cedex 9

Qualiopi processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
L'article L.6316-4 II du code du travail reconnait la qualité de l'établissement d'enseignement supérieur au titre des 4 catégories d'actions concourant au développement des compétences

Ordre du jour

I. Election du président du COS CP....3
II. Approbation du compte rendu du COS CP du 01/10/2024....3
III. Informations générales....3
a. Point RH....3
b. Notes de cadrage – Développement Formation Continue et UE Pilotage et développement de la Formation Continue....3
c. Aide au premier équipement....6
IV. Bilan rentrée 2024/2025....6
V. Points Finances : budget 2025....7
VI. Note tarifaire....7
VII. Questions diverses....9

Mél : mfca.assistantesdirection@univ-tlse3.fr
118 route de Narbonne
31062 Toulouse cedex 9

I. Election du président du COS CP

Aucun volontaire parmi les personnalités extérieures pour présider le COS CP.
Le directeur de la MFCA présidera le COS CP par défaut.

II. Approbation du compte rendu du COS CP du 01/10/2024

Les personnalités n'ayant pas souhaité prendre part au vote : Sylvain GALIER, Carole HOFFMAN, Nicole BAROLLO (3)
2 abstentions
10 votes - pour -

Vote : Compte Rendu approuvé

III. Informations générales

a. Point RH

Arrivée, le 02/10/2024, de trois nouveaux agents à la MFCA : une responsable du bureau Développement Formation Tout au Long de la Vie et Apprentissage et Adjointe à la direction administrative et deux gestionnaires de formation pour le bureau des Diplômes Nationaux.

La MFCA s'interroge sur le devenir du financement de l'apprentissage et prend conscience qu'une vigilance doit avoir lieu concernant la masse salariale des agents qui sont rémunérés sur ressources propres.
Le service est sur un autofinancement de la masse salariale et en respect de la réglementation de l'établissement.
La MFCA a ainsi mis en place une gestion renforcée des contrats afin de maîtriser la masse salariale du service.

Marc COLOMBANI : Combien de personnes sont concernées ?

La MFCA compte actuellement un effectif de 63 agents dont un tiers est en CDD.
Les contrats en CDD sont majoritairement d'une durée un an.
Certaines missions ponctuelles sont gérées par 8 étudiants vacataires.

La MFCA se retournera vers les personnalités extérieures afin d'interagir avec le monde économique.

b. Notes de cadrage – Développement Formation Continue et UE Pilotage et développement de la Formation Continue

Contexte – cf présentation powerpoint

Les chiffres de l'apprentissage sont en stagnation. Il y a aujourd'hui 850 000 contrats d'apprentissage en France. Cette phase dite « plateau » pourrait devenir une phase décroissante par la suite.

Marc COLOMBANI : Y a-t-il une corrélation avec l'activité économique ?

Il n'y a pour l'instant pas d'impact, la MFCA n'est plus en croissance mais sur une phase de stagnation.

Bertrand ICHES : En parallèle, les contrats au département de Génie Mécanique ont augmenté.

En parallèle, les financements pour les formations continues sont en hausse pour les salariés en entreprise. Il y a une dynamique positive concernant le financement des formations continues, notamment de la part des OPCO (augmentation de 20% en 2023).

Mél : mfca.assistantesdirection@univ-tlse3.fr
118 route de Narbonne
31062 Toulouse cedex 9

Pour permettre le développement de la formation continue, 2 freins majeurs ont été identifiés :

- La mobilisation des équipes pédagogiques
- Les lourdeurs administratives pour la mise en place de formations

La note de cadrage inclut 3 axes sur le développement de la Formation Continue (cf. présentation power point)

Marc COLOMBANI : La formation à distance est-elle incluse ?

L'offre sur les micro-certifications propose un volet qui comprend les formations à distance.

Marc COLOMBANI : La micro-certification permet-elle une formation diplômante ou bien qualifiante ?

La micro-certification peut être combinée à d'autres micro-certifications afin de conduire à un bloc de compétences et à un diplôme. Elles sont également valorisables dans le cadre d'une VAE par exemple.

Il y a un important travail de communication en interne au niveau de l'Université et vers l'extérieur pour faire connaitre cette offre de formation.

Les leviers financiers ne sont pas les seuls leviers pour motiver les équipes pédagogiques.
Il y a toute une stratégie à mettre en œuvre pour motiver les équipes à s'engager dans ce dispositif telle que l'intérêt pédagogique ainsi que les réseaux professionnels qui peuvent être créés.

Marc COLOMBANI : Est-ce principalement les entreprises qui financent les formations ?

Louis THOMAS : Globalement les entreprises financent très peu les formations car les financeurs (les OPCO) prennent la plupart du temps l'ensemble des frais.
Dans certains cas, lorsque la prise en charge est faible et que l'entreprise dispose de plus de 250 salariés, la MFCA réclame un reste à charge.

Béatrice VINCENT : Dans le cadre de ces formations à développer, existe-il un cadre méthodologique pour les équipes et des axes stratégiques ?

Un groupe de travail a été mis en place au niveau du service de la MFCA par le Bureau de Développement de la Formation Tout au Long de la vie et Apprentissage afin de travailler sur un état des lieux et la définition d'un cadre et un processus.
Au sujet des axes stratégiques, l'axe de la Transition Ecologique et Sociétale est clairement identifié.
Aussi, l'Intelligence Artificielle est également un axe stratégique sur les années à venir.
L'idée est tout d'abord d'amorcer le processus.

Bertrand ICHES : Y a-t-il eu un retour de l'Université sur sa volonté à se positionner sur ce développement ? A l'heure actuelle les équipes pédagogiques sont saturées et ne pourront s'investir sur une nouvelle directive qui est certes très bonne. Les équipes étant surchargées et pas valorisées au titre de l'apprentissage elles ne souhaiteront donc pas s'investir sur la formation continue.

Il n'y a pas eu d'avancée officiellement mais des pistes sont officieusement en cours.
Si des équipes sont motivées, des dérogations peuvent avoir lieu afin de continuer à les inciter à travailler sur ce type de formation.
Les formations ciblées à ce jour sont celles qui ne proposent pas beaucoup d'apprentissage.

Louis THOMAS : Il est également nécessaire d'évaluer le coût d'une formation avant la création d'une nouvelle formation même si un besoin se présente.

Des stratégies financières existent et des objectifs financiers à atteindre existent au niveau d'autres universités. L'Université Toulouse III, n'étant pas dans cette logique de rentabilité, elle devra toutefois réfléchir au seuil de rentabilité d'une formation.

Mél : mfca.assistantesdirection@univ-tlse3.fr
118 route de Narbonne
31062 Toulouse cedex 9

De plus, un calcul des coûts complets est actuellement en cours afin d'avoir une visibilité plus nette des coûts de formation pour espérer un démarrage des formations au cours de l'année 2025.

Clara FOURNIER NOEL: Il est également important de recenser les besoins du monde socio-économique via les conseils de perfectionnement.

Sylvain GALIER : Il est dommage que les conseils de perfectionnement sectoriels n'existent plus à l'Université.

Nicole BAROLLO : Des données au sein des branches sont également publiques avec des études sur les besoins en développement de compétences avec des projections qui peuvent permettre des interactions avec d'autres branches.
Ce sont des études prospectives basées sur des enquêtes qui donnent une idée des besoins macroéconomiques.

Il serait également intéressant d'associer les universités, écoles mais aussi les formations infra bac et post-bac pour voir comment il est possible d'articuler tout cela et répondre aux défis des entreprises.

Marc COLOMBANI : Ces offres ne sont pas connues du grand public.

En outre, la MFCA a assisté à des salons pour rencontrer des populations qui pourraient être intéressées. La Région Occitanie soutient également ces dispositifs.

Maud LE HUNG: L'Université Paul Sabatier est également impliquée dans les métiers d'avenirs.

La note de cadrage « UE Pilotage et développement de la Formation Continue » définit les missions associées au pilotage des formations qualifiantes, micro-certifications et de la VAE.

Marc COLOMBANI : Comment est constitué le dossier de démarrage concernant la VAE ? Notamment au niveau des heures.

Il y a deux volants concernant la VAE :
- Accompagnement : 5 heures sont dédiées pour la totalité de l'accompagnement
- Pilotage

Toutefois, la personne qui piloterait et accompagnerait la démarche d'une VAE, aurait un volant de 10 heures.
Aussi, la mobilisation des entreprises pour participer au jury d'une VAE est actuellement problématique. En effet, un membre d'une entreprise extérieure bénéficie d'une heure pour assister à un jury, toutefois il y a un dossier de vacataire à constituer en amont qui est lourd.

Béatrice VINCENT : A savoir que les heures d'accompagnement et de pilotage pour une VAE ne sont rémunérées uniquement si la démarche VAE aboutit. Les équipes sont donc réticentes.

La baisse de la VAE est également liée au flou avec le développement de France VAE. Il faudrait ainsi réfléchir à une rémunération des heures d'accompagnement même si la VAE n'arrive pas à son terme.
La MFCA a également la volonté de remplacer la personne en charge de l'accompagnement méthodologique et psychologique des candidats à la VAE à la MFCA au vu de son départ à la retraite.

Marc COLOMBANI : (Suggestion) Les membres de l'association Ingénieurs et scientifiques de France pourraient également accompagner les candidats dans la constitution des dossiers de façon bénévole. Il serait intéressant de les solliciter.

Vote sur la note de cadrage « Développement de la Formation Continue » : **Approuvée à l'unanimité**

Vote sur la note de cadrage « UE Pilotage et développement de la Formation Continue » : **Approuvée**
1 voix contre

Mél : mfca.assistantesdirection@univ-tlse3.fr
118 route de Narbonne
31062 Toulouse cedex 9

Frédérique ALLARD : La conscience évidente des freins actuels doit être une priorité avant d'aller plus loin. Il est nécessaire de faire évoluer les contraintes du plafond des heures complémentaires et mieux faire reconnaître l'importance des équipes pédagogiques.
Sans cette reconnaissance, ce projet est illusoire.

Le décloisonnement des heures complémentaires a été abordé avec la présidence et c'est un sujet sur lequel il n'y a pas eu d'avancée.
L'idée est également de travailler sur ces freins réels et laisser aux équipes pédagogiques plus de souplesse afin qu'elles puissent s'engager.

Matthieu ARLAT : Si les enseignants chercheurs s'engagent énormément dans l'enseignement, il n'est plus possible de faire de la recherche qui demande également du temps en plus et qui est chronophage.

Sophie GARNIER : Il y a en effet la difficulté de faire à la fois de la recherche et à la fois de l'enseignement. Le recrutement de vacataires est aussi très complexe. Il y a donc une baisse de qualité des vacataires que l'Université perd en raison de problème de gestion et rémunération.
La gestion des vacations est administrativement beaucoup trop lourde. Une solution plus légère doit être trouvée.

Bertrand ICHES : Les enseignants essaient de décharger les enseignants-chercheurs mais des limites importantes demeurent dans la gestion administrative.

La direction de la MFCA prend note des remarques et continue de travailler dans ce domaine afin de trouver des solutions.

c. Aide au premier équipement

Cf présentation powerpoint

Jusqu'à présent la MFCA ne fournissait pas d'aide au premier équipement. L'idée est de voir quelles aides fournies par les OPCO peuvent être proposées aux apprentis.

La problématique sur la cession de propriété du matériel informatique à des étudiants se pose pour l'Université. L'établissement devra se positionner clairement sur ce sujet.

Les bureaux qui seront directement impactés à la MFCA par ce nouveau processus sont :
- Bureau Développement Formation Tout au Long de la Vie et Apprentissage (conventions)
- Bureau de l'Alternance (pré facturation)
- Pôle Finances (remboursements)

Aujourd'hui la MFCA souhaite proposer ces aides aux apprentis pour l'année 2025.

IV. Bilan rentrée 2024/2025

Cf. présentation powerpoint

La MFCA compte actuellement près de 4000 stagiaires sachant que d'autres inscriptions sont en cours.
Les chiffres sont assez proches de ceux de 2023 (or chiffres de Tarbes de 2023).
Les inscriptions pour les Diplômes Universitaires se font tardivement en cours d'année.
Il y aurait donc un maintien d'activité par rapport à l'année passée.
Le bilan de rentrée 2024/2025 est positif.

Louis THOMAS : Au niveau de la Faculté des Sciences, la MFCA compte 34 contrats de professionnalisation (30 en ingénieries et 4 en masters).

Mél : mfca.assistantesdirection@univ-tlse3.fr
118 route de Narbonne
31062 Toulouse cedex 9

La MFCA présentera plus de détails par niveau et par composante lors du prochain COS CP au vu des variations des données.

V. Points Finances : budget 2025

Cf tableaux présentation powerpoint

80% de la somme totale est dédiée aux composantes et formations.
La construction du budget se fait sur la base des éléments fin septembre. Ce budget est à 17 millions.

La MFCA fait une projection sur la base de l'année passée.

Chacune des ressources propres va contribuer à constituer les éléments qui sont mis en regard par l'établissement avec la dotation de l'Etat pour ses projets immobiliers.

Il a ainsi été établi que sur la base des 17 millions calculés sera effectué un prélèvement de 20% pour les composantes et formations.

La MFCA va ainsi transférer aux composantes la gestion de ces crédits par composantes et formations après le prélèvement qui est fait en amont.
Un travail est actuellement en cours avec les composantes afin de transférer la gestion de la rémunération.
La MFCA est également prélevée au même titre que les composantes.
En incluant les chiffres de la formation continue et le nombre des contrats d'apprentissage le chiffre ne serait plus à 17 millions mais sur une perspective de 21 millions d'euros.
Les prélèvements sont identifiés sur les 20 % du budget initialement retenu.

Ces éléments de budget seront votés au CA en décembre.

Bertrand ICHES : Il avait été évoqué lors du dernier Conseil de la MCFA, de mettre en place un logiciel commun concernant la gestion des dépenses et investissements par formation afin d'avoir une visibilité globale. Où en est-on ? N'est-il pas possible de faire un prélèvement différencié en fonction des départements et de leurs contraintes financières ?

Damien BOULIL : Le logiciel commun est en cours de création.

L'état des dépenses devrait être géré par les composantes. Les responsables de formations devraient ainsi désormais dialoguer avec les interlocuteurs de leurs composantes.

Cédric TEYSSIE : Le manque d'outil commun entre les composantes va entraîner des pratiques différentes et des erreurs.

VI. Note tarifaire

La note tarifaire concerne toutes les conventions et les contrats signés pour l'année 2024-2025.
La mise à jour de ces tarifs est annuelle en reprenant le calcul qui date de 2017. Ce calcul de coût n'ayant pas été repris, un groupe de travail a été mis en place autour de ce calcul.

La MFCA a donc basé les calculs de cette note sur ceux de 2017 et la prise en compte de l'inflation.
Aujourd'hui cette version donne un potentiel qui est encore estimé et que la MFCA va appliquer pour majoration des tarifs 2025.

Une table des matières a été ajoutée à la note tarifaire. Cette note tarifaire sert également d'appui au service de la MFCA pour la facturation.

Mél : mfca.assistantesdirection@univ-tlse3.fr
118 route de Narbonne
31062 Toulouse cedex 9

Les calculs complets se basent donc sur la progression en partant de l'année 2017, sachant que le tarif actualisé prend compte une révision du taux d'inflation de l'année 2023.
Le tarif plancher de 2025 s'élève ainsi à 7900 euros pour les formations de niveau Licence et à 8700 euros pour le niveau Master.

Béatrice VINCENT : Les tarifs pourraient être calculés en fonction de la concurrence ?

En se situant au niveau de la moyenne, la MFCA se positionne à l'intérieur de la fourchette. La MFCA a également le choix de maintenir le reste à charge pour les entreprises de plus de 250 salariés.

Ces éléments seront votés en CA.

L'objectif est également de maintenir l'insertion professionnelle des diplômés.

Il existe également des tarifications particulières sur certains domaines tels que la VAE par exemple.

Marc COLOMBANI : Le DAEU entre-il dans le dispositif du CPF ?

Il faut renouveler la fiche RNCP du DAEU et des groupes de travail sont en cours.
A ce jour les formations qualifiantes et les micro certifications ne sont pas éligibles au CPF.
Certaines formations sont éligibles au CPF tels que les Diplômes Nationaux et la VAE.
Il serait donc intéressant d'inscrire plus de formations qualifiantes et de microcertifications au RNCP pour qu'elles puissent être accessibles au CPF.

Des réductions sont également appliquées sur les tarifs en fonction des financements des stagiaires (cf. note tarifaire)

Il n'y a pas de changement drastique sur cette note tarifaire 2025 par rapport à celle de 2024.
Des potentiels changements auront toutefois lieu pour celle de 2026 en raison de la mise à jour des éventuelles prises en charge et du modèle des coûts complets qui sera retravaillé.

Si des changements structurels ont lieu, la MFCA reviendra vers les membres du COS CP en amont des prochains CA.

Frédérique ALLARD : Les membres du COS CP ne doivent-ils pas s'exprimer sur le budget ? Sachant que la présentation du budget a appelé à des réactions.

Le budget a été présenté pour ce COS CP à titre informatif.

Louis THOMAS : Le budget de la MFCA 2025 étant d'un peu plus de 4 millions d'euros, le budget de la MFCA n'a pas de rapport avec la nouvelle répartition décidée par les composantes.

Sylvain GALLIER : En tant que représentant de la FSI, le nouveau modèle de répartition n'a pas été suffisamment communiqué. Il est nécessaire d'instaurer un dialogue avec les équipes.

Vote : Note tarifaire approuvée 2 abstentions

Mél : mfca.assistantesdirection@univ-tlse3.fr
118 route de Narbonne
31062 Toulouse cedex 9

VII. Questions diverses

Louis THOMAS: Les responsables de formations ont-ils pu désigner des représentant étudiants ?

Béatrice VINCENT : Nous attendons encore des retours. Des relances seront faites auprès des étudiants.

Remerciements.
Fin de séance.

Mél : mfca.assistantesdirection@univ-tlse3.fr
118 route de Narbonne
31062 Toulouse cedex 9